

Groupe d'Entraide Mutuelle (G.E.M)

« Outil d'insertion dans la cité, de lutte contre l'isolement et de prévention de l'exclusion sociale de personnes en situation de grande fragilité, le groupe d'entraide mutuelle (GEM) peut contribuer à assurer un meilleur accompagnement des personnes en souffrance psychique se retrouvant souvent isolées, fragilisées et vulnérabilisées par les conséquences de la maladie ».

Les G.E.M qui sont des structures associatives souples et innovantes, sont fondés sur un projet d'entraide mis en œuvre par les usagers eux-mêmes. Ils constituent des lieux conviviaux, où les adhérents peuvent, quand ils le souhaitent, se retrouver pour passer des moments et organiser des activités et des sorties. En participant à la vie du GEM, les adhérents s'entraident, construisent des projets et recréent des liens sociaux au cœur de la cité.

Les animateurs du GEM les accompagnent dans cette démarche vers l'autonomie.

La fréquentation d'un GEM évite également un grand nombre de ré-hospitalisations.

Comment fonctionne un G.E.M ?

Les groupes sont, généralement, mis en œuvre par des associations d'usagers (de type loi de 1901) afin de promouvoir la participation des adhérents. Avec un parrainage par une autre association (de familles, de patients et d'ex-patients, ou œuvrant dans le champ de la santé mentale) ou tout autre organisme reconnu, en capacité d'apporter un appui aux usagers adhérents en particulier dans la gestion de la structure et l'accompagnement de son évolution.

Pour remplir sa mission spécifique d'entraide et d'accompagnement des personnes, le GEM tisse un réseau de partenariats avec la communauté environnante. Ses interlocuteurs sont en particulier la commune du lieu d'implantation, les autres associations s'occupant de santé mentale : les CMP, secteurs psychiatriques, organismes d'HLM, organismes de formation, services d'aide à l'emploi....

Le GEM doit s'efforcer d'être une passerelle vers la réinsertion sociale de personnes vulnérables et désocialisées. Les adhérents s'engagent à participer à la vie du groupe et dans la mesure du possible à s'ouvrir en direction d'une participation plus large à la vie de la cité par exemple, en recherchant un emploi ou une formation.

Environ 300 GEM sont créés ou en cours de création sur le territoire national.

Le Financement

Le fonctionnement et le financement des GEM sont soumis à un conventionnement avec l'ARS.



Dans le Calvados :

- > GEM de Bayeux
- > GEM « Espace convivial citoyen » de Caen
- > GEM « Espace convivial citoyen » de Vire

Dans la Manche :

- > GEM « Le Club M'Aide » de Saint Martin des Champs
- > GEM « L'Alizé » de Valognes
- > GEM « Le Club M'Aide » de Cherbourg-Octeville
- > GEM « Le Club M'Aide » de Saint-Lô
- > GEM « Qualipsy » de Heugueville sur Sienne
- > GEM « Elan » de Picauville
- > GEM « Valognes-Saint-Pierre-Eglise » de Valognes
- > GEM « Club Amarrage » d'Equedreville
- > GEM « Club Arc-en-ciel » de Equedreville-Hainneville
- > GEM « Espace convivial citoyen » de Granville

Dans l'Orne :

- > GEM « La Méridienne » de Flers
- > GEM « Relais Sourire » de l'Aigle
- > GEM « La ressource et l'en vie » d'Alençon